



## Renseignements qui peuvent être communiqués

### [Nom du conseil scolaire]

- informations du programme ÉcolesPlus : procédure d'aiguillage du dossier, formulaire d'inscription, notes dans le dossier, plan global de services
- formulaire de contrôle avec données de référence
- progrès scolaires : bulletins scolaires, relevés de notes, etc.
- dates d'inscription aux cours, transferts, retraits, obtention du diplôme de fin d'études secondaires, assiduité, discipline et exclusions temporaires
- informations sur les services éducatifs, comme les plans de programme individualisés, les adaptations figurant au dossier, etc.
- renseignements médicaux affectant les programmes éducatifs ou les questions de santé et de sécurité
- informations sur les personnes ayant la garde de l'enfant
- procédures d'aiguillage, rapports et correspondance du personnel du conseil scolaire (psychologues, conseillers d'orientation, orthophonistes, travailleurs sociaux, etc.)
- autres (préciser) :

### Régie régionale de la santé de la Nouvelle-Écosse ou centre de santé IWK

- rapports et évaluations (vue, ouïe, toxicomanie, santé mentale, etc.)
- informations sur les diagnostics
- participation au traitement
- médicaments et doses
- automutilations et niveau de risque
- autres (préciser) :

### Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse

- renseignements sur les procédures d'aiguillage
- renseignements sur les plans du dossier
- renseignements sur les interventions
- autres (préciser) :

### Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse

Le texte de loi qui donne au ministère de la Justice le droit de divulguer les informations suivantes à ÉcolesPlus est le paragraphe 125(6) de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Les informations sont divulguées par le ministère de la Justice à ÉcolesPlus conformément aux échéances définies au paragraphe 119(2) de cette même loi.

- |   |  |
|---|--|
| • ordonnances de probation, de placement sous garde et de surveillance ou ordonnances différées de placement sous garde | • plans de réinsertion sociale                             |
| • rapports présentenciels   | • entente de justice réparatrice                           |
| • évaluations des risques/besoins   | • plans de libération conditionnelle                       |
| • rapports d'évaluation médicale ou psychologique   | • engagements / conditions de la libération conditionnelle |
|   | • autres (préciser) :                                      |

### Autre

Nom de l'organisation: \_\_\_\_\_

Renseignements qui peuvent être communiqués: \_\_\_\_\_

## GRC et police

La GRC et la police sont des partenaires importants du programme ÉcolesPlus. Il est possible que nous échangions des informations avec elles, par exemple si votre enfant a eu affaire avec les forces de l'ordre. Nous procédons à de tels échanges d'informations si cela a de la pertinence vis-à-vis de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de la révision du plan global de services ou des programmes ÉcolesPlus ou conformément aux dispositions de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Les agences et organisations indiquées dans ce formulaire sont régies par des textes de loi qui incluent, entre autres, la loi sur l'accès aux informations et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) de la province, la loi sur les renseignements médicaux (*Health Information Act*) de la province, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du gouvernement fédéral et la loi sur les administrations municipales (*Municipal Government Act*) de la province.

Mes renseignements personnels et les renseignements sur ma santé ne seront communiqués à aucun autre individu ou organisme, sauf quand cela est autorisé ou exigé par la loi, notamment la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et la loi sur les services à l'enfance et à la famille (*Children and Family Services Act*).

Un membre du personnel ÉcolesPlus a passé en revue le document « Foire aux questions » avec moi et je consens à ce qu'on rassemble, utilise et communique les informations indiquées ci-dessus.

J'ai bien compris que mon consentement n'est valable que pour un an et que, si je ne souhaite pas que mes renseignements ou les renseignements de mon enfant soient communiqués à un organisme particulier, je peux barrer le nom de cet organisme en apposant mes initiales. J'ai également bien compris que je peux à tout moment retirer mon consentement en partie ou en totalité.

### Pour les parents/tuteurs

1. Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

2. Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Même adresse que pour 1.

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email: \_\_\_\_\_

### Pour l'élève

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Même adresse que pour 1.  Même adresse que pour 2.

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Les partenaires d'ÉcolesPlus s'engagent à protéger le caractère privé, la confidentialité et la sécurité de tous les renseignements personnels et renseignements sur la santé qui nous sont confiés. Nous offrons cette protection entre autres en appliquant les dispositions de la loi sur l'accès aux informations et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) et d'autres textes de loi. Si vous avez la moindre question sur le rassemblement ou l'utilisation des renseignements personnels et des renseignements sur la santé, veuillez communiquer avec le gestionnaire de l'accès aux informations et de la protection des renseignements personnels du [Nom du conseil scolaire], au (902) xxx-xxxx.

PROVISOIRE

## Évaluation de la capacité qu'a l'élève de donner son consentement

[Nom du conseil scolaire]

Le personnel responsable d'ÉcolesPlus remplira ce formulaire lorsque l'enfant a moins de 19 ans et signe le formulaire de consentement à la participation à ÉcolesPlus et qu'on ne cherche pas à obtenir le consentement des parents.

Mon jugement professionnel est que \_\_\_\_\_ (nom de l'élève) est capable de consentir à participer au programme ÉcolesPlus à l'école \_\_\_\_\_ (nom de l'école) du [Nom du conseil scolaire] et de consentir au rassemblement, à l'utilisation et à la communication des renseignements le concernant.

 Signature du membre du personnel ÉcolesPlus : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Notes (facultatives) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Veuillez joindre tout autre document qui a pu jouer un rôle dans votre décision d'autoriser l'élève à accorder son consentement.

PROVISOIRE

[Nom du conseil scolaire]

Il faut que l'animateur ÉcolesPlus passe en revue ce document avec le parent/tuteur avant de lui faire signer le formulaire de consentement.

### 1. ÉcolesPlus, de quoi s'agit-il?

Le programme ÉcolesPlus est un programme de prestation intégrée des services qui se déroule à l'école et qui rassemble les agences du gouvernement, les régies de la santé et les autres organismes communautaires pour qu'ils collaborent dans la prestation des services aux familles. Le programme ÉcolesPlus s'adresse à l'ensemble des enfants, des jeunes et des familles et en particulier à ceux qui ont besoin de structures de soutien et de services supplémentaires pour connaître la réussite. Les élèves et les familles sont aiguillés vers le programme ÉcolesPlus principalement par les équipes de planification de programme des écoles. Ils peuvent aussi être aiguillés vers le programme par des prestataires de services et les élèves et les familles peuvent choisir elles-mêmes de s'adresser au programme. La réponse du programme dépendra des besoins mis en évidence au moment de l'aiguillage. Il pourra parfois s'agir d'un simple échange de coordonnées en vue de mettre les élèves et les familles en relation avec les services dont ils ont besoin. Dans d'autres cas, l'animatrice ou l'animateur du programme ÉcolesPlus pourra organiser une réunion avec plusieurs prestataires de services en vue de produire un plan d'action pour un élève ou une famille. Nous appellerons ce plan d'action un « plan global de services ».

### 2. Pourquoi me demande-t-on de signer un formulaire de consentement?

Le formulaire de consentement vous demande d'accorder à votre enfant l'autorisation de participer à la prestation intégrée des services et d'accorder au personnel du programme ÉcolesPlus qui s'occupe de votre enfant et aux prestataires de services l'autorisation de rassembler, d'utiliser et d'échanger les renseignements personnels de votre enfant et les renseignements sur la santé de votre enfant en vue de préparer un plan pour lui, de lui offrir des services, de permettre aux agences ÉcolesPlus pertinentes de rendre compte les unes aux autres des progrès accomplis par mon enfant et de contrôler et d'évaluer la réaction de mon enfant aux services ÉcolesPlus.

Si votre enfant est âgé de moins de 12 ans, le personnel du programme ÉcolesPlus vous demandera de signer un formulaire de consentement. La signature de ce formulaire de consentement marquera l'inscription de votre enfant à un programme de prestation intégrée des services et permettra au personnel du programme ÉcolesPlus et aux prestataires de services d'échanger entre eux les renseignements personnels sur votre enfant.

Si votre enfant est âgé de 12 ans ou plus, vous devez tous deux, vous et votre enfant, signer le formulaire de consentement, sauf si le personnel du programme ÉcolesPlus pense qu'il n'est pas nécessaire que vous le signiez. Nous souhaitons, dans la mesure du possible, faire en sorte que les parents/tuteurs des enfants participent au programme ÉcolesPlus en tant que partenaires.

### 3. Que veut-on dire par « renseignements personnels » et par « renseignements sur la santé »?

On appelle « renseignements personnels » les informations qui permettent d'identifier la personne dont il est question. En voici quelques exemples :

- nom, adresse, numéro de téléphone
- race, origine ethnique, croyances religieuses ou affiliations religieuses
- âge, sexe, orientation sexuelle, état civil
- opinions sur une personne

On appelle « renseignements sur la santé » les informations qui permettent d'identifier la personne et qui sont rassemblées lorsque cette personne bénéficie de services de soins de santé; elles peuvent inclure les antécédents de la personne sur le plan de sa santé physique ou mentale, son numéro de carte santé, etc. Ces renseignements peuvent être conservés sur papier ou sous forme électronique, dans votre dossier médical.

#### **4. Que ferez-vous avec les renseignements personnels sur mon enfant?**

Il est possible que nous demandions à votre enfant ou à d'autres prestataires de services de nous donner des renseignements personnels sur votre enfant. Nous faisons cela parce qu'il est utile que les prestataires de services comprennent bien les types de services dont votre enfant a pu bénéficier par le passé et les raisons pour lesquelles il a bénéficié de ces services. Ceci nous aide à concevoir le meilleur plan possible et à choisir les services qui pourraient être adaptés à votre enfant.

La GRC et la police sont des partenaires importants du programme ÉcolesPlus. Il est possible que nous échangions des informations avec elles, par exemple si votre enfant a eu affaire avec les forces de l'ordre. Nous procédons à de tels échanges d'informations si cela a de la pertinence vis-à-vis de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de la révision du plan global de services ou des programmes ÉcolesPlus. La GRC et la police sont autorisées, selon les paragraphes 119(2) et 125(6) de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, à divulguer des informations à des fins de réadaptation. Il n'est pas nécessaire d'obtenir votre consentement pour pouvoir divulguer des informations en vertu de cette loi.

Les identificateurs personnels seront retirés des renseignements de votre enfant pour effectuer le suivi et l'évaluation du programme ÉcolesPlus.

Nous ne divulguons les renseignements personnels et les renseignements sur la santé de votre enfant à aucun autre organisme ou individu, sauf lorsque cela est autorisé ou exigé par la loi.

#### **5. Quels sont les renseignements qui seront rassemblés, utilisés et échangés?**

Le formulaire de consentement fournit la liste des renseignements que nous souhaitons rassembler, utiliser ou échanger.

#### **6. Est-ce que les renseignements personnels seront confidentiels?**

Oui, les renseignements personnels sur votre enfant seront confidentiels. L'échange de renseignements personnels sur votre enfant ne se fera qu'entre les gens cherchant à aider votre enfant. Il ne se fera avec personne d'autre, sauf si la loi l'autorise. Cependant, si votre enfant nous dit qu'il a l'intention de se faire du tort ou de faire du tort à autrui ou qu'il a été victime de violences, nous avons l'obligation de le signaler aux autorités compétentes.

#### **7. Est-ce que j'ai le droit d'annuler ce consentement et qu'est-ce que cela impliquerait?**

Vous avez le droit d'annuler votre consentement à tout moment en adressant une demande à cet effet par écrit au personnel du programme ÉcolesPlus responsable de votre enfant. Avant d'annuler votre consentement, adressez-vous au personnel du programme ÉcolesPlus responsable de votre enfant pour déterminer la meilleure option possible pour votre enfant. Le consentement est valable pendant une période de 12 mois.

#### **8. J'ai des questions ou des préoccupations concernant la façon dont mes renseignements personnels sont gérés.**

Veuillez communiquer avec la personne suivante :

Gestionnaire de l'accès aux informations et de la protection des renseignements personnels

[Nom du conseil scolaire]

(902) xxx-xxxx

[Nom du conseil scolaire]

Il faut que l'animateur ÉcolesPlus passe en revue ce document avec l'élève avant de lui faire signer le formulaire de consentement.

### **1. Que veut-on dire par « offre de services intégrés »?**

Le programme ÉcolesPlus est un programme de prestation intégrée des services qui se déroule à l'école et qui rassemble les agences du gouvernement, les régies de la santé et les autres organismes communautaires pour qu'ils collaborent dans la prestation des services aux familles. Le programme ÉcolesPlus s'adresse à l'ensemble des enfants, des jeunes et des familles et en particulier à ceux qui ont besoin de structures de soutien et de services supplémentaires pour connaître la réussite. Les élèves et les familles sont aiguillés vers programme ÉcolesPlus principalement par les équipes de planification de programme des écoles. Ils peuvent aussi être aiguillés vers le programme par des prestataires de services et les élèves et les familles peuvent choisir elles-mêmes de s'adresser au programme. La réponse du programme dépendra des besoins mis en évidence au moment de l'aiguillage. Il pourra parfois s'agir d'un simple échange de coordonnées en vue de mettre les élèves et les familles en relation avec les services dont ils ont besoin. Dans d'autres cas, l'animatrice ou l'animateur du programme ÉcolesPlus pourra organiser une réunion avec plusieurs prestataires de services en vue de produire un plan d'action pour un élève ou une famille. Nous appellerons ce plan d'action un « plan global de services ».

### **2. Pourquoi me demande-t-on de signer un formulaire de consentement?**

Le formulaire de consentement vous demande de consentir à participer à la prestation intégrée de services et d'accorder au personnel du programme ÉcolesPlus et aux prestataires de services l'autorisation de rassembler, d'utiliser et d'échanger des renseignements personnels sur vous en vue de préparer un plan pour vous, de vous offrir des services, de permettre aux agences ÉcolesPlus pertinentes de rendre compte les unes aux autres des progrès que vous aurez accomplis et de contrôler et d'évaluer votre réaction aux services ÉcolesPlus.

Si vous êtes âgé(e) de moins de 12 ans, le personnel du programme ÉcolesPlus demandera à votre parent/tuteur de signer un formulaire de consentement. La signature de ce formulaire de consentement marquera votre inscription à un programme de prestation intégrée de services et permettra au personnel du programme ÉcolesPlus et aux prestataires de services d'échanger entre eux les renseignements personnels sur vous.

Si vous êtes âgé(e) de 12 ans ou plus, vous devez tous deux, vous et votre parent/tuteur, signer le formulaire de consentement, sauf si le personnel du programme ÉcolesPlus pense qu'il n'est pas nécessaire que votre parent/tuteur le signe. Nous souhaitons, dans la mesure du possible, faire en sorte que les parents/tuteurs des enfants participent au programme ÉcolesPlus en tant que partenaires.

### **3. Que veut-on dire par « renseignements personnels » et par « renseignements sur la santé »?**

On appelle « renseignements personnels » les informations qui permettent d'identifier la personne dont il est question. En voici quelques exemples :

- nom, adresse, numéro de téléphone
- race, origine ethnique, croyances religieuses ou affiliations religieuses
- âge, sexe, orientation sexuelle, état civil
- opinions sur une personne

On appelle « renseignements sur la santé » les informations qui permettent d'identifier la personne et qui sont rassemblées lorsque cette personne bénéficie de services de soins de santé; elles peuvent inclure les antécédents de la personne sur le plan de sa santé physique ou mentale, son numéro de carte santé, etc. Ces renseignements peuvent être conservés sur papier ou sous forme électronique, dans votre dossier médical.

#### **4. Que ferez-vous avec mes renseignements personnels?**

Il est possible que nous vous demandions, à vous ou à d'autres prestataires de services, de nous donner des renseignements personnels sur vous. Nous faisons cela parce qu'il est utile que les prestataires de services comprennent bien les types de services dont vous avez pu bénéficier par le passé et les raisons pour lesquelles vous avez bénéficié de ces services. Ceci nous aide à concevoir le meilleur plan possible et à choisir les services qui pourraient vous être adaptés. Il est possible que nous échangions ces renseignements personnels avec un autre prestataire de services, afin de coordonner la prestation des services de différents prestataires et de pouvoir discuter de vos progrès.

La GRC et la police sont des partenaires importants du programme ÉcolesPlus. Il est possible que nous échangions des informations avec elles, par exemple si vous avez eu affaire avec les forces de l'ordre. Nous procédons à de tels échanges d'informations si cela a de la pertinence vis-à-vis de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de la révision du plan global de services ou des programmes ÉcolesPlus. La GRC et la police sont autorisées, selon les paragraphes 119(2) et 125(6) de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, à divulguer des informations à des fins de réadaptation. Il n'est pas nécessaire d'obtenir votre consentement pour pouvoir divulguer des informations en vertu de cette loi.

Les identificateurs personnels seront retirés de vos renseignements pour effectuer le suivi et l'évaluation du programme ÉcolesPlus.

Nous ne divulguons vos renseignements personnels et les renseignements sur votre santé à aucun autre organisme ou individu, sauf lorsque cela est autorisé ou exigé par la loi.

#### **5. Quels sont les renseignements qui seront rassemblés, utilisés et échangés?**

Le formulaire de consentement fournit la liste des renseignements que nous souhaitons rassembler, utiliser ou échanger.

#### **6. Est-ce que mes renseignements personnels seront confidentiels?**

Oui, vos renseignements personnels seront confidentiels. L'échange de vos renseignements personnels ne se fera qu'entre les gens cherchant à vous aider. Il ne se fera avec personne d'autre, sauf si la loi l'autorise. Mais si vous nous dites que vous avez l'intention de vous faire du tort ou de faire du tort à autrui ou que vous avez été victime de violences, nous avons l'obligation de le signaler aux autorités compétentes.

#### **7. Est-ce que j'ai le droit d'annuler ce consentement et qu'est-ce que cela impliquerait?**

Vous avez le droit d'annuler votre consentement à tout moment en adressant une demande à cet effet par écrit au personnel du programme ÉcolesPlus. Avant d'annuler votre consentement, adressez-vous au personnel du programme ÉcolesPlus pour déterminer la meilleure option possible pour vous. Le consentement est valable pendant une période de 12 mois.

#### **8. J'ai des questions ou des préoccupations concernant la façon dont mes renseignements personnels sont gérés.**

Veillez communiquer avec la personne suivante :

Gestionnaire de l'accès aux informations et de la protection des renseignements personnels

[Nom du conseil scolaire]

(902) xxx-xxxx